

Questions au Feuilleton

LE CENTRE DE RECHERCHE D'AGRICULTURE CANADA À
LONDON (ONT.)

Question n° 655—M. McKenzie:

1. Le ministère de l'Agriculture agrandira-t-il le Centre de recherches d'Agriculture Canada à l'Université Western Ontario, à London (Ont.) et, dans l'affirmative, a) quand les travaux seront-ils terminés, b) combien en coûtera-t-il?

2. Quel est le coût prévu de l'emménagement des nouveaux locaux?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Le ministère de l'Agriculture a reçu l'approbation préliminaire pour conceptualiser les plans et devis du nouveau laboratoire avec bureaux pour le centre de recherches d'Agriculture Canada situé à London, Ontario. Le laboratoire avec bureaux proposé remplacera les installations louées sur la rue Richmond et servira en tant qu'annexe aux installations principales établies sur le campus de l'Université Western Ontario. Le coût estimatif du laboratoire avec bureaux proposé est de l'ordre de 11.2 millions de dollars et on prévoit l'achèvement des travaux en mai 1987.

2. Les frais de déménagement aux nouvelles installations sont estimés à \$40,000.

LE COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE
ROYALE DU CANADA

Question n° 669—M. Knowles:

1. Le 31 mars a) 1981, b) 1982, c) 1983, quel était le solde total porté au crédit du Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada?

2. Au cours de l'année financière a) 1980-1981, b) 1981-1982, c) 1982-1983, quel était (i) le taux d'intérêt moyen payé par le gouvernement pour l'utilisation des fonds contenus dans le Compte (ii) le total des intérêts versés au Compte (iii) le montant total décaissé par le Compte?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne la Gendarmerie royale du Canada:

1.	a)	31 mars 1981	\$1,032,985,638
	b)	31 mars 1982	\$1,212,155,986
	c)	31 mars 1983	\$1,391,538,970
2.	(i)	a) 1980-1981	6.36 p. 100
		b) 1981-1982	6.36 p. 100
		c) 1982-1983	6.36 p. 100
	(ii)	a) 1980-1981	\$ 58,765,937
		b) 1981-1982	\$ 67,990,342
		c) 1982-1983	\$102,510,707
	(iii)	a) 1980-1981	\$16,251,967
		b) 1981-1982	\$19,029,722
		c) 1982-1983	\$20,221,166

[Traduction]

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Ouellet: Que le projet de loi C-34, tendant à modifier le Code canadien du travail et la loi sur l'administration financière, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, avant la pause de midi, je parlais de certains changements proposés dans le projet de loi C-34, tendant à modifier le Code canadien du travail et la loi sur l'administration financière. Je voudrais prendre le temps qu'il me reste pour parler de questions qui relèvent du ministre du Travail (M. Ouellet) et qui n'ont pas été abordées ou qui ont été à peine effleurées dans le projet de loi.

Le ministre du Travail a deux très importants rapports en sa possession. D'abord, le rapport de la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel, qui a été présenté au ministre en avril 1983, il y a plus d'un an. Toutefois, dans le projet de loi il n'est pratiquement pas question de travail à temps partiel ni du rôle des travailleurs à temps partiel dans la population active du Canada ni des amendements qui s'imposent à cet égard. L'autre rapport s'intitule *La microélectronique au service de la collectivité* et traite de la microélectronique et de l'emploi. Il a été présenté au ministre en 1982. Ce sont deux aspects très importants des normes de travail et le projet de loi ne les aborde même pas.

Je voudrais expliquer pourquoi ces questions me préoccupent tant. Le pays compte au moins 2.5 millions de travailleurs à temps partiel. Environ deux millions sont des femmes. On prévoit que ce nombre va augmenter régulièrement au fil des ans. Toutefois, si on examine le cas des travailleurs à temps partiel et des allocations qui leur sont versées, on se rend compte que la plupart d'entre eux ne sont pas admissibles par exemple, aux pensions, à l'assurance-maladie et à l'assurance-invalidité. Ils reçoivent en moyenne les trois quarts du revenu des employés à temps plein.

Toutefois, il faut se rendre compte à quel point ces revenus sont importants pour une famille avant de comprendre qu'une réforme s'impose absolument. Ce fait est très clairement établi dans le rapport de la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel, mandaté par le ministre du Travail. Voici un passage tiré de la page 105 de ce rapport:

Dans bien des mémoires présentés à la Commission, on rejette catégoriquement le mythe selon lequel les femmes ne travaillent que pour avoir un peu d'argent de poche pour s'acheter des gâteries pour elles-mêmes ou pour leur famille. De nombreuses études ont prouvé que la plupart des femmes travaillent pour augmenter le revenu familial et que leurs salaires constituent une part importante de ce revenu. Rien dans les recherches de la Commission ne confirme le mythe de l'argent de poche.